

Mairie d'Obernai
Monsieur Bernard Fischer
CS 80 205
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 15 avril 2021

Objet Questions orales - Conseil municipal du 19/04/2021

PJ : Annexes

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville d'Obernai, j'ai l'honneur de formuler au nom de notre groupe deux questions orales, comportant un intérêt local ou un lien direct avec les affaires relevant de la compétence de la collectivité.

Comme le prévoit le règlement intérieur, nos questions vous parvenant deux jours ouvrés francs au moins, hors samedi et dimanche, avant la séance du 19 avril, je vous remercie de les porter à l'ordre du jour de cette séance, à la suite des points soumis à délibération du conseil municipal.

. Question N° 1 :

**Création de cheminements piétons
(Illustrations en annexes 01a et 01b)**

La ville d'Obernai encourage les modes de déplacements doux. Elle a notamment procédé à la réfection du sentier dit Triwelsmur qui relie le début de la rue de la moyenne corniche à la route de Boersch ; de la même façon, la réalisation d'un autre cheminement au droit du Domaine des Arts sera aménagé à court terme.

Le groupe Imaginons Obernai avait posé une question orale à ce sujet lors du conseil municipal du 28 septembre 2020 et se réjouit que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2021.

Il existe un troisième sentier reliant la rue de la moyenne corniche à la route de Boersch ; ce sentier aujourd'hui tombé en désuétude est situé entre les deux précédents et débouche non loin de la piscine de plein-air.

Le plan cadastral en annexe atteste de l'existence de ce cheminement.

Un permis de construire (N° 067 348 20 M 0026) a été accordé le 27 août 2020 sur une parcelle voisine de ce cheminement. D'importants travaux de gros-oeuvre sont en cours et ce chantier constitue ainsi une opportunité pour accéder aisément au sentier envahi par la végétation et qui pourrait faire l'objet d'un débroussaillage sur une partie de son emprise.

Par ailleurs, dans le secteur proche du parc de Hell et des équipements de loisirs, un cheminement existant relie l'arrière du club équestre aujourd'hui désaffecté au chemin rural situé plus à l'ouest et débouche à l'entrée du village de vacances du VVF.

Depuis la fermeture du club équestre, ce cheminement réservé aux équidés n'est plus utilisé. Moyennant la création d'une ouverture donnant sur l'arrière des installations tennistiques, un nouveau cheminement doux pourrait facilement y être ouvert.

Nos questions :

Au vu des éléments avancés,

- afin d'améliorer la desserte pédestre du secteur de la piscine de plein-air et du sentier de l'Ehn, l'aménagement d'un troisième cheminement reliant la rue de la moyenne corniche à la piscine de plein air pourrait être programmé.
Dans le cadre de la politique de promotion des cheminements doux de la ville, la réfection de ce sentier pourrait-elle être étudiée ?
- de même, au droit des installations de loisirs à l'ouest de la ville, l'ouverture aux piétons du cheminement existant pourrait-elle être envisagée ?

Question N° 2

(Illustration en annexe 02)

Document d'information sur les risques majeurs

La « **document d'information sur les risques majeurs** » (DICRIM), élaboré en 2013 par la ville d'Obernai est actuellement téléchargeable sur le site internet de la ville et rappelle les principaux risques auxquels la population peut être exposée, tout en précisant la conduite à tenir le cas échéant.

Nous avons relevé que l'alerte peut être donnée actuellement soit par « *des sirènes fixes sur certains points hauts, soit par des ensembles mobiles d'alerte* ». Il est indiqué qu'afin de vérifier l'état de fonctionnement des sirènes, un essai est réalisé le premier mercredi de chaque mois à midi.

Il semble que cette procédure ne soit plus mise en œuvre depuis plusieurs années.

Sauf erreur, nous n'avons pas trouvé les informations concernant les risques majeurs sur l'application mobile de la ville d'Obernai, qui pourtant comprend de nombreuses informations utiles à nos concitoyens ; l'ajout de ces informations sur ce support populaire pourraient être intéressantes.

Notre question :

- La procédure d'alerte de la population par sirène est-elle toujours d'actualité ?
- Comment se fait le contrôle des dispositifs d'alerte ?

Question N° 3

(Illustration en annexe 03)

Aménagement d'un parking vélo au sein du futur silo à voiture privé sur le site de l'ancien supermarché Match

Nous revenons sur l'aménagement du parking ouvragé sur l'emprise de l'ancien supermarché Match à l'initiative des promoteurs Scharf et Topaze.

En séance du conseil municipal du 29 juin 2020, au vu de l'intérêt général du projet, le groupe majoritaire a approuvé l'octroi par la ville d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur un montant de 6.3 millions d'euros au profit des promoteurs de cet équipement privé.

En séance, M. Jean-Louis Normandin, conseiller municipal du groupe majoritaire, s'est exprimé en indiquant qu'un parking vélo sera aménagé au sein du parking silo.

Nous avons récemment consulté le permis de construire de ce projet (N° 067 348 17 M 0017 T01) et n'avons pas trouvé trace du parking vélo.

Nous soulevons également la question de l'opportunité d'aménager des toilettes publiques au sein de cet équipement.

Nos questions :

- **Le dépôt d'un permis modificatif intégrant l'aménagement d'un parking vélo en rez-de-chaussée est-il prévu ?**
- **L'aménagement de service complémentaires, telles des toilettes publiques, pourrait-elle étudiée ?**

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Pour le groupe Imaginons Obernai,
Catherine Edel-Laurent